



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/42
27 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU LA
DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Huitième session
Genève, 5-16 février 1996
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du secrétariat

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Préparatifs de la Conférence des Parties
3. Action spécifique
 - a) Mesures urgentes en faveur de l'Afrique
 - b) Mesures prises dans les autres régions
4. Etat de la signature et de la ratification de la Convention
5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session.

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Des dispositions ont été prises pour que la huitième session se tienne au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 16 février 1996.

A la septième session, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la huitième session, qui figure à l'appendice IV du rapport de la septième session (document A/50/74/Add.1). L'ordre du jour provisoire est soumis pour adoption.

On trouvera à l'annexe I une liste des documents établis pour la session ainsi que d'autres documents à prendre en considération. Les documents feront l'objet d'une distribution normale, mais en outre, il sera possible de les consulter sur Internet, à l'adresse du secrétariat sur le réseau World Wide Web, à savoir : <<http://www.unep.ch/>>. Un calendrier provisoire des tableaux est présenté à l'annexe II.

La session sera ouverte par le Président du Comité le 5 février à 15 heures. Les représentants des pays membres du CIND, les chefs de secrétariat d'institutions des Nations Unies et le Président du Comité feront des déclarations en séance plénière. Le Secrétaire exécutif présentera ensuite les documents établis par le secrétariat.

Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Comité examinera aussi le document A/AC.241/9/Add.10 concernant l'accréditation des organisations non gouvernementales.

Le bureau se réunira avant l'ouverture de la session, le 5 février à 10 heures.

2. Préparatifs de la Conférence des Parties

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les questions sur lesquelles une décision devra être prise à la première réunion de la Conférence des Parties ou peu après, afin d'assurer le bon fonctionnement de cette conférence. Les travaux correspondants ont commencé à la septième session du CIND dans le cadre de deux groupes de travail, conformément à la résolution 6/1 concernant l'organisation et le programme de travail pour la période transitoire. Pour chacune des questions, on trouvera ci-après des indications sur l'état d'avancement des travaux :

Groupe de travail I

a) *Adoption de mesures en vue d'identifier l'organisation où sera installé le Mécanisme mondial chargé de promouvoir la mobilisation et l'affectation de ressources financières et d'en définir les modalités de fonctionnement* : conformément à la décision 7/2 du CIND, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/43 contenant une compilation des dispositions de la Convention intéressant les fonctions et modalités du Mécanisme mondial, un recueil des vues exprimées à la septième session et, éventuellement, des observations complémentaires reçues jusqu'au 15 octobre 1995, un projet de

liste de critères à appliquer pour choisir une institution et, le cas échéant, les informations complémentaires envoyées par les institutions invitées par le Président à faire savoir si elles souhaitaient accueillir le Mécanisme mondial et si elles avaient les moyens de le faire.

b) *Elaboration de recommandations sur la désignation par la Conférence des Parties d'un secrétariat permanent et sur les dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement* : conformément à ce que le CIND demandait dans sa décision 7/6, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/44 contenant le rapport du Secrétaire général sur la nature des dispositions administratives qui peuvent être prises et sur l'appui que l'Organisation des Nations Unies peut apporter au secrétariat permanent, sans que cela implique une intégration totale dans le programme de travail et dans la structure administrative d'un programme particulier.

c) *Règles de gestion financière* : conformément à la décision 7/3, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/45 contenant une version révisée du projet de règles de gestion financière dans laquelle il est tenu compte des vues exprimées par les délégations à la septième session.

d) *Programme et budget* : conformément à la décision 7/4, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/46 contenant une version révisée du document A/AC.241/36 dans laquelle il est tenu compte des vues exprimées à la septième session, ainsi que de celles qui ont été communiquées au secrétariat.

Groupe de travail II

a) *Organisation de la coopération scientifique et technique, en particulier définition du mandat du Comité de la science et de la technologie, création et tenue à jour d'un registre d'experts indépendants, et mandat et modalités de fonctionnement de tout groupe spécial que la Conférence des Parties pourrait décider de désigner* : le Groupe sera saisi du document A/AC.241/47 dans lequel est exposé, conformément à la décision 7/9 du CIND, le projet de mandat du Comité de la science et de la technologie établi à partir des observations et suggestions faites à la septième session et des considérations complémentaires communiquées au secrétariat par écrit avant le 15 octobre 1995; il sera également saisi d'une compilation des vues exprimées par les membres du CIND à la septième session au sujet du registre d'experts indépendants et des groupes spéciaux.

b) *Règlement intérieur de la Conférence des Parties* : conformément à la décision 7/7, le Groupe sera saisi du document A/AC.241/48 contenant un texte révisé dans lequel il est tenu compte des observations et suggestions faites à la septième session.

c) *Procédures de communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention et mesures prises par les Etats membres et les organisations internationales et autres organisations pertinentes* : le Groupe sera saisi du document A/AC.241/49 contenant, conformément à la décision 7/8 du CIND, un projet de décision de la Conférence des Parties fondé sur le document A/AC.241/39, sur les observations et suggestions faites à la septième session et sur les communications présentées par écrit.

d) *Procédures de règlement des questions concernant l'application de la Convention* : l'article 27 de la Convention prévoit que "la Conférence des Parties examine et adopte des procédures et des mécanismes institutionnels pour résoudre les questions qui peuvent se poser au sujet de la mise en oeuvre de la Convention". Le Groupe sera saisi du document A/AC.241/50 présentant une analyse des principales considérations relatives à cette question, ainsi que des suggestions concernant les mesures à prendre dans l'avenir.

e) *Procédures de conciliation et d'arbitrage* : aux paragraphes 2 et 6 de l'article 28 de la Convention, il est prévu que la Conférence des Parties adoptera des annexes sur la conciliation et l'arbitrage "aussitôt que possible". Le Groupe sera saisi du document A/AC.241/51 qui fait le point sur cette question et contient des projets d'annexes.

3. Action spécifique : mesures urgentes en faveur de l'Afrique et mesures prises dans les autres régions

Le Comité poursuivra l'examen en séance plénière de ce qui a été fait pour appliquer la résolution sur les mesures urgentes en faveur de l'Afrique, ainsi que de l'action entreprise dans les autres régions.

Le Secrétaire exécutif rendra compte des dispositions prises par le secrétariat pour faciliter l'action spécifique, en coopération avec les organes ou organismes et institutions compétents et en coordination avec le secrétariat d'autres conventions.

4. Etat de la signature et de la ratification de la Convention

Le Secrétaire exécutif présentera un rapport d'activité sur cette question. Le Comité souhaitera peut-être déterminer si des mesures doivent être prises pour encourager l'adhésion à la Convention et sa ratification.

5. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

Le Comité sera saisi du document A/AC.241/52 dans lequel le secrétariat fait le point de la situation en ce qui concerne le Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement et du Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation et indique les ressources financières nécessaires pour chacun d'eux.

6. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session

L'ordre du jour provisoire de la neuvième session sera joint au rapport de la huitième session.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session

Selon l'usage, un projet de rapport sur les travaux de la session sera soumis à l'examen du Comité.

ANNEXE I

Liste des documents pour la huitième session du Comité

A/AC.241/42	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
A/AC.241/43	Identification de l'organisation où sera installé le Mécanisme mondial
A/AC.241/44	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement
A/AC.241/45	Règles de gestion financière
A/AC.241/46	Programme et budget
A/AC.241/47	Coopération scientifique et technique
A/AC.241/48	Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties
A/AC.241/49	Procédures de communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention
A/AC.241/50	Procédures de règlement des questions concernant l'application
A/AC.241/51	Procédures de conciliation et d'arbitrage
A/AC.241/52	Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
A/AC.241/9/Add.10	Liste des organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée

Autres documents utiles

Documents du secrétariat :

Cinquième session

A/AC.241/27	Texte final de la Convention
-------------	------------------------------

Sixième session

A/AC.241/28	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
A/AC.241/29	Programme de travail pour la période transitoire et préparatifs de la Conférence des Parties
A/AC.241/30 et Add.1	Renseignements recueillis sur l'application de la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique

A/AC.241/31 Examen de la situation en ce qui concerne les
fonds extrabudgétaires

Septième session :

A/AC.241/32 Adoption de l'ordre du jour et organisation des
travaux

A/AC.241/33 Identification de l'organisation où sera installé
le Mécanisme mondial

A/AC.241/34 Désignation d'un secrétariat permanent et
dispositions à prendre pour en assurer le
fonctionnement

A/AC.241/35 Règles de gestion financière

A/AC.241/36 Programme et budget

A/AC.241/37 Coopération scientifique et technique

A/AC.241/38 Projet de règlement intérieur de la Conférence des
Parties

A/AC.241/39 Procédures de communication d'informations et
d'examen de l'application de la Convention

A/AC.241/40 Application des mesures urgentes en faveur de
l'Afrique et action à entreprendre dans les autres
régions : recueil d'informations

A/AC.241/41 et Add.1 Examen de la situation en ce qui concerne les
fonds extrabudgétaires

A/AC.241/9/Add.9 Liste des organisations non gouvernementales dont
l'accréditation est recommandée

Rapport du CIND sur les travaux de ses précédentes sessions

A/49/84/Add.2 Rapport du CIND sur les travaux de sa cinquième
session

A/50/74 Rapport du CIND sur les travaux de sa sixième
session

A/50/74/Add.1 Rapport du CIND sur les travaux de sa septième
session

Résolutions de l'Assemblée générale

Résolution 47/188 du 2 décembre 1992

Création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique

Résolution 48/191 du 21 décembre 1993

Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique

Résolution 49/115 du 19 décembre 1994

Célébration d'une Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse

Résolution 49/234 du 23 décembre 1994

Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique

ANNEXE II

Calendrier provisoire des travaux

Date	Séance plénière	Groupe de travail I	Groupe de travail II
Lundi 5 février			
10 heures	Réunion du Bureau		
15 heures	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux; déclarations liminaires; état de la signature et de la ratification (document A/AC.241/42)	-----	-----
Mardi, 6 février			
10 heures	Action spécifique : mesures urgentes en faveur de l'Afrique	-----	-----
15 heures	" "	-----	-----
Mercredi 7 février			
10 heures	Action spécifique : mesures prises dans les autres régions	-----	-----
15 heures	" "	-----	-----
Jeudi 8 février			
10 heures	-----	Mécanisme mondial (document A/AC.241/43)	Règlement intérieur de la Conférence des Parties (document A/AC.241/48)
15 heures	-----	Mécanisme mondial (document A/AC.241/43)	Communication d'informations et examen de l'application (document A/AC.241/49)
Vendredi 9 février			
10 heures	-----	Désignation d'un secrétariat permanent (document A/AC.241/44)	Coopération scientifique et technique (document A/AC.241/47)
15 heures	-----	Règles de gestion financière (document A/AC.241/45)	Coopération scientifique et technique (document A/AC.241/47)

Date	Séance plénière	Groupe de travail I	Groupe de travail II
Lundi 12 février			
10 heures	Point sur les travaux de la session	-----	-----
	Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires (document A/AC.241/52)		
	Accréditation des organisations non gouvernementales (document A/AC.241/9/Add.10)		
15 heures	-----	Programme et budget (document A/AC.241/46)	Procédures de règlement des questions concernant l'application (document A/AC.241/50)
Mardi 13 février			
10 heures	-----	[A déterminer]	Conciliation et arbitrage (document A/AC.241/51)
15 heures	-----	" "	[A déterminer]
Mercredi 14 février			
10 heures	-----	" "	" "
15 heures	-----	" "	" "
Jeudi 15 février			
10 heures	-----	" "	" "
15 heures	-----	-----	-----
Vendredi 16 février			
10 heures	Adoption du rapport et de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session	-----	-----
